



Couverture  
complète de vos  
équipements  
électroniques  
et installations  
informatiques

# Business Technique

## Assurance électronique

L'installation informatique est le centre nerveux de votre entreprise. Toutes les données importantes pour votre exploitation y sont traitées et sauvegardées. Les équipements, les appareils et les automates électroniques contribuent pour une large part au succès de votre entreprise. Et que se passerait-il s'ils tombaient subitement en panne? L'assurance électronique Business Technique vous couvre contre ce risque.

### À qui profite Business Technique?

Business Technique s'adresse aux entreprises et institutions dotées d'installations informatiques complexes, d'installations électroniques de bureau et de magasin, d'équipements, d'appareils ou d'automates électroniques, ainsi que de techniques audio, vidéo, de mesure et de contrôle.

### Informations détaillées

L'assurance électronique vous met à l'abri des conséquences financières de sinistres survenant de façon soudaine et imprévue. Dans ce cadre, les dommages causés par l'action de forces extérieures violentes et par des risques techniques (les dommages sont alors «d'origine interne») peuvent être assurés. La solution est modulaire: différentes extensions de couverture sont assurables, notamment l'indemnisation à la valeur à neuf, les supports d'informations et les frais de reconstitution (au choix avec ou sans couverture de logiciel) voire le remboursement des frais supplémentaires occasionnés par la continuation du traitement des informations en cas de sinistre.

### Couverture de base

Les conséquences financières de dommages dus à des influences extérieures et causés aux objets informatiques sont assurées. En font partie, en particulier, les dommages causés par une erreur humaine, une collision, une chute ou un renversement, ainsi que ceux résultant d'un incendie, d'un événement naturel, d'un vol ou d'un dégât d'eau.

Pour les appareils, équipements et installations électroniques, la couverture de base concerne déjà les risques techniques, tels que les dommages dus à des vices de construction, des défauts de matériel ou des erreurs de fabrication, les dommages résultant d'un court-circuit, d'une surintensité et d'une surtension, ainsi que de dispositifs de sécurité défectueux.

La couverture de base offre une couverture de prévoyance pour les nouvelles acquisitions, extensions et hausses de valeur jusqu'à concurrence de 20% de la somme d'assurance pour les objets assurés, mais au maximum jusqu'à CHF 200 000.

- Couverture de base
- Assurance complémentaire
- Compris dans la couverture de base, exclusion possible

Genre d'assurance /objets assurés	Objets informatiques Équipements électroniques	
<b>Objets et coûts assurables</b>		
Ordinateurs personnels (PC), moniteurs, serveurs, installations DAO, composants de réseaux, câblage, traceurs, imprimantes, photocopieurs, scanners, fax	●	
Installations d'infrastructures pour les objets informatiques (climatisation, alarmes incendie)	●	
Appareils de mesure et de contrôle, installations audio, photo et vidéo, installations électroniques de magasin et machines de bureau		●
Indemnisation à la valeur à neuf pour 4 ans	●	●
Couverture pour les objets en circulation	●	●
Supports d'informations et frais de reconstitution (au choix avec ou sans couverture de logiciel)	●	●
Frais supplémentaires	●	
<b>Risques assurés</b>		
<b>Risques techniques (d'origine interne)</b>		
Vice de construction, défaut de matériel ou erreur de fabrication	●	●
Court-circuit, surintensité, surtension, induction (d'origine interne)	●	●
Défaillance d'installations de mesure, de réglage ou de sécurité	●	●
<b>Erreur humaine</b>		
Erreur de manipulation, sabotage, malveillance	●	●
<b>Influences extérieures/risques choses</b>		
Collision, télescopage, renversement ou chute	●	●
Court-circuit, surintensité, surtension, induction	●	●
Troubles intérieurs	●	●
Incendie, fumée, foudre, explosion	●	●
Événements naturels	●	●
Vol, détressement	●	●
Dégâts d'eau	●	●

## Vos avantages en un coup d'œil

- **Solution d'assurance modulaire adaptée à votre exploitation**
- **Ensemble des installations informatiques et équipements électroniques assurés dans un contrat unique**
- **Indemnisation à la valeur à neuf en cas de dommages dus à tous les risques sur le lieu d'assurance et en circulation**
- **Assurance forfaitaire possible pour les objets informatiques**
- **Couverture de prévoyance (réserve automatique pour les hausses de valeur et les nouvelles acquisitions)**
- **Couverture de base incluant les coûts de déblaiement, d'élimination des déchets et de prestations en matière de construction**
- **Assurance possible des frais supplémentaires de maintien des installations informatiques en cas de sinistre, même en cas de dommages subis par les logiciels**
- **Réduction de primes en cas de mesures de prévention**

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 80 80 80 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker.  
[www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

## Assurances complémentaires

### Risques techniques (d'origine interne) couverts par les objets informatiques

Pour les objets informatiques, les risques techniques peuvent également être assurés, tels que les dommages dus à des vices de construction, des défauts de matériel ou des erreurs de fabrication, les dommages résultant d'un court-circuit, d'une surintensité et d'une surtension, ainsi que de dispositifs de sécurité défectueux (sur l'objet assuré).

### Assurance des supports d'informations

En plus de l'assurance de base, vous pouvez inclure les coûts des supports d'informations, la reconstitution des données endommagées et le remplacement de programmes prêts à l'emploi s'ils sont la conséquence d'un dommage causé aux supports d'informations, tel qu'une détérioration, une perte résultant d'un vol ou des effets de la foudre. Cette couverture complémentaire peut être choisie avec ou sans couverture de logiciel. La solution «avec couverture de logiciel» couvre aussi les frais de reconstitution occasionnés par une utilisation erronée, des champs magnétiques, des variations de tension et des pannes de courant.

### Extension du domaine de validité

Les objets assurés peuvent être assurés en circulation en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, en Europe ou dans le monde entier.

## Conditions

### Couverture à la valeur vénale

Sont remboursés les coûts des réparations destinées à rétablir l'objet concerné dans l'état qui était le sien avant le sinistre (dommage partiel). Si ces coûts sont supérieurs à la valeur actuelle, il s'agit d'un dommage total et la valeur actuelle est indemnisée.

### Couverture à la valeur à neuf

En cas d'incendie, de dommage naturel, de vol et de dégât d'eau ainsi que pour les objets pour lesquels un contrat d'entretien global existe, les frais dépassant la valeur vénale pour la réparation ou l'acquisition d'une nouvelle installation (valeur à neuf) sont remboursés. La couverture à la valeur à neuf peut également assurer tous les risques pendant les 4 premières années de service.

### Somme d'assurance, valeur totale

Dans la couverture de base, la somme d'assurance correspond à la valeur totale (valeur d'un nouvel objet identique).

### Somme d'assurance, premier risque

Pour les assurances complémentaires, la somme d'assurance peut être fixée librement selon les besoins individuels.

### Couverture de base et assurances complémentaires

Les assurances complémentaires ne peuvent être conclues qu'en relation avec la couverture de base.

### Mesures de prévention

Lorsqu'il existe des contrats d'entretien global (comprenant l'entretien préventif incluant les frais de salaires et de matériel y afférents) pour les objets assurés, des réductions de primes sont possibles.